



Assemblée des Français de l'Étranger

Bureau mai 2013



SYNTHESE DES QUESTIONS D'ACTUALITE



Vendredi 24 mai 2013

LISTE DES QUESTIONS

N°	AUTEUR	OBJET DE LA QUESTION D'ACTUALITE
1	M. Michel CHAUSSEMY	Consuls honoraires
2	M. Michel CHAUSSEMY	Réforme de l'aide à la scolarité
3	Mme Nadine FOUQUES WEISS	Hadopi
4	Mme la Sénatrice Kalliopi ANGO ELA	Situation préoccupante des Français en Centrafrique

QUESTION D'ACTUALITE
N° 01

Auteur : M. Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich

Objet : Consuls honoraires.

Dans le cadre de la fermeture programmée de consulats en Allemagne, il semble prévu de faire exercer les fonctions de consuls honoraires par des ressortissants allemands en leur adjoignant en tant que de besoin (défini par le nombre de Français établis dans la région concernée et la distance par rapport au Consulat de plein exercice) un ETP de catégorie C pour gérer la mise à disposition de manière permanente d'une valise biométrique Itinera.

Serait-il possible de connaître les conclusions remises aux cabinets du ministre de l'Intérieur et de la ministre en charge des Français de l'Etranger du groupe de travail créé dans la foulée de la remise du rapport Lequertier, ainsi que le projet de décret en préparation sur la modification des attributions des consuls honoraires ?

ORIGINE DE LA REPONSE : MAE/FAE/SFE/ADF

Réponse

Le réseau consulaire suit naturellement les évolutions des communautés françaises à l'étranger et de la nécessité de prendre en compte les pays émergents. Ce mouvement aboutit à des suppressions mais aussi à des créations qui, ces dernières années, ont été plus nombreuses que les fermetures.

S'agissant du réseau en Allemagne, il n'est pas envisagé actuellement de supprimer les consulats. Leurs missions pourront cependant être adaptées aux contraintes budgétaires. Des pistes de réflexion ont été lancées, notamment en ce qui concerne la transcription des actes de l'état civil.

Les valises ITINERA ne sont pas destinées à équiper de manière permanente les agences consulaires. Elles doivent rester mobiles pour permettre aux postes de recueillir au plus près des usagers résidant dans des régions éloignées des consulats les demandes de passeport biométrique.

Ces réflexions d'ensemble sur le réseau s'accompagnent nécessairement d'une étude sur le rôle des consuls honoraires, sur leurs compétences et leur statut. Le Département procède actuellement à l'examen des compétences nouvelles qui pourraient leur être confiées afin d'améliorer l'administration de nos communautés et qui rendront nécessaire une révision de leur statut. L'extension de leurs compétences requiert cependant l'agrément d'autres départements ministériels concernés. A ce stade, le projet reste encore embryonnaire et ne peut, en l'état, être présenté./.

QUESTION D'ACTUALITE
N° 02

Auteur : M. Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich

Objet : Réforme de l'aide à la scolarité.

D'après les simulations suite à la mise en place du nouveau système de bourses, il semble que dans les pays où l'indice est proche ou supérieur à 100, les effets du nouveau système se fassent sentir dans le mauvais sens...

En effet beaucoup de familles monoparentales (et c'est souvent le cas en Allemagne) percevant une aide locale voient le pourcentage de bourse attribué diminuer de manière importante.

Il est tout de même dommage (même si je me réjouis que pour l'Allemagne une correction puisse être apportée par une enveloppe complémentaire) de devoir déjà fonctionner par colmatage.

Serait-il possible de mettre en place avant la CNB une modification de l'instruction dans le sens d'une plus grande justice ?

ORIGINE DE LA REPONSE : AEFE

Réponse

Dans le cadre du nouveau barème, plus l'indice de parité de pouvoir d'achat est élevé, plus il favorise théoriquement les familles. Pour l'Allemagne, il est de 80 à Berlin, 83 à Francfort et 84 à Munich.

Pour les familles monoparentales, le parent bénéficie d'une part et demi, soit une demi-part de plus qu'un parent d'une famille biparentale.

Il semble, mais cela devra être vérifié au cas par cas dans le cadre des travaux de première commission locale des bourses, que le nouveau barème défavorise cependant ce type de famille dans la mesure où les aides sociales dont elles bénéficient sont considérées comme un revenu, et que les points de charge réglementaires (impôt sur le revenu et charges sociales) venant en déduction de ces revenus sont de faibles montants pour ce type de familles.

Sur un plan juridique, il n'est pas possible de modifier une instruction dès qu'elle a été publiée et mise en application. Dès lors, l'instruction 2013/2014 ne peut plus aujourd'hui être modifiée./.

QUESTION D'ACTUALITE
N° 03

Auteur : Mme Nadine FOUQUES WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich

Objet : Hadopi.

Considérant le Rapport Lescure qui vient d'être rendu public

demande

d'une part, quel est le mécanisme concrètement envisagé pour lutter efficacement contre les opérateurs et les sites hébergeurs de téléchargement illégal

d'autre part, si le risque de voir les ayants-droit poursuivre au pénal ne va pas augmenter puisque les pénalités prévues ne sont plus vraiment dissuasives.

ORIGINE DE LA REPONSE : Ministère de la Culture et de la communication

Réponse

- Le rapport Lescure préconise de réorienter la lutte contre le piratage afin de viser principalement le piratage commercial. C'est une mesure prioritaire : la lutte contre le piratage commercial, autrement dit contre les sites qui proposent des contenus illicites et génèrent des profits sans jamais rémunérer les créateurs, doit devenir l'axe majeur de lutte contre la circulation des contenus illicites. Pour cela, tous les nouveaux acteurs (fournisseurs de paiement, régies publicitaires, moteurs de recherche, réseaux sociaux) mais également les représentants des ayants droit et les organismes chargés du dépôt légal doivent être mobilisés rapidement autour d'une feuille de route précise. A cette fin, la Ministre de la culture et de la communication a décidé de confier à Mireille Imbert-Quaretta, auteur d'un récent rapport sur les moyens de lutter contre le streaming et le téléchargement direct illicites, la mission de définir très concrètement cette feuille de route d'ici le début de l'année 2014.

- Il n'est cependant pas question dans le rapport Lescure d'abolir toute sanction à l'encontre des internautes pratiquant le téléchargement illégal. Au contraire, il propose, de manière très pragmatique, de **maintenir la réponse graduée en l'aménageant**. Cet aménagement a débuté avec la suppression de la coupure de l'accès à internet par un décret en date du 10 juillet dernier. Cette mesure est loin d'être accessoire ou superflue puisqu'un tribunal d'instance a récemment prononcé cette sanction à l'encontre d'un internaute contrevenant.

La suppression de cette sanction disproportionnée renforce l'aspect pédagogique de la réponse graduée sans pour autant la priver de tout effet dissuasif. La négligence caractérisée de sécurisation de l'accès à Internet reste en effet passible d'une peine d'amende contraventionnelle de cinquième classe, c'est-à-dire, de 1500 €/.

Auteur : Mme Kalliopi ANGO ELA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Objet : situation préoccupante des Français de Centrafrique.

De nombreux Français établis en Centrafrique ont attiré mon attention sur la situation préoccupante qui fut la leur depuis le 24 mars et les événements qu'a connu le pays. Ils m'ont surtout alertée sur les interrogations émanant de la communauté française concernant la gestion de cette crise.

Nos ressortissants ont globalement le sentiment de ne pas avoir été considérés et que leur sécurité n'a pas été convenablement assurée, les conséquences des événements ayant été pour beaucoup minimisés.

En effet, est-ce raisonnable de leur avoir demandé de rester confinés chez eux, alors que les pillages étaient généralisés dans tout Bangui et que les maisons étaient régulièrement visitées et leurs habitants menacés ?

Les risques d'aggravation de la situation du pays étaient pourtant connus depuis plusieurs mois et rien n'a été fait pour les anticiper et prendre les mesures nécessaires à la protection des Français de Bangui. Ces derniers ont dû prendre eux-mêmes l'initiative de se rassembler, peu de choses ayant, dans un premier temps, été mises en place par l'Ambassade, et ce dans des conditions de précarité incontestables (insuffisance de l'eau à disposition, manque de sanitaires, de douches, de lits, de rations, etc.) Nos compatriotes n'ont pas ressenti la volonté de notre administration de les rassurer, les apaiser, et ont réellement eu la sensation d'être livrés à eux-mêmes. De nombreux témoignages de Français retracent la terreur d'une journée à attendre l'appel de l'Ambassade et à contacter nos militaires pour demander à être récupérés ou orientés vers des lieux de regroupement. D'autres indiquent avoir été évacués par des « securityofficers » d'agences des Nations Unies, doutant de la volonté réelle des Français à venir les secourir.

S'agissant du personnel travaillant dans l'administration française, comment a-t-on pu imposer à des fonctionnaires (résidents ou expatriés) de rester sur place, tout en encourageant leurs familles à rentrer en France ? S'agissant des agents de droit local, ils ont été placés en chômage technique et leurs revenus ont été d'autant imputés, alors même qu'ils avaient défendu leur lieu de travail (lycée français, alliance, etc.) des pillages et autres menaces. Les budgets étaient pourtant présents pour assurer une continuité de leur rémunération intégrale. Quant aux volontaires internationaux, ils ont été contraints de rester en Centrafrique en dépit des événements et ont dû durant plusieurs jours vivre dans la peur et la crainte qu'il soit porté atteinte à leur intégrité physique, n'ayant d'autre alternative que de mettre leur vie en danger ou de perdre leur emploi en démissionnant pour rentrer en France. Ces situations sont évidemment inadmissibles, et des solutions plus humaines et plus efficaces auraient dû être trouvées sans attendre.

En outre, je m'interroge sur l'opportunité de la réouverture de toutes les classes, en septembre prochain, du Lycée français Charles de Gaulle de Bangui, si les conditions de sécurité ne sont pas à nouveau réunies. Ceci imposerait la présence des personnels fonctionnaires, y compris s'ils ne souhaitent pas rester à Bangui craignant pour la sécurité de leur famille. Les enseignants doivent pouvoir avoir le choix et non être contraints à rester en Centrafrique. Dans l'attente, le trajet domicile-école n'est actuellement pas sécurisé et nos compatriotes dont les enfants doivent prochainement passer des examens sont inquiets. Ne pourrait-on pas encourager nos élèves à passer leurs examens dans des lycées de la région (Ndjamena, Douala, Yaoundé...) en appelant à la solidarité de la communauté en vue de l'hébergement de ces élèves de Bangui ? Dans cette hypothèse, l'Etat ne pourrait-il pas prendre en charge les frais de déplacement des élèves boursiers ?

Par ailleurs, les familles binationales sont confrontées à des difficultés de mobilité. Les Français-es ne peuvent évidemment pas rentrer sur notre territoire en abandonnant en Centrafrique leur conjoint étranger. Les couples binationaux non-mariés ou dans l'attente d'une capacité à mariage sont dans l'impossibilité totale de rentrer ensemble en France, le concubin de nationalité étrangère n'y disposant d'aucun droit au

séjour. Quelles sont les dispositions particulières qui ont été prises en termes de mobilité et de facilitation de l'obtention de visas de long séjour à l'égard des familles binationales, afin d'éviter que les membres Français ne doivent choisir entre leur sécurité et le respect de leur droit à mener une vie privée et familiale ?

Enfin, après la sécurité des personnes, il est indispensable que les lieux de la diplomatie française (Ambassade, Centre Pasteur, Alliance, etc.) soient sécurisés et qu'une présence militaire française puisse y être assurée, afin que les investissements et le travail de nos compatriotes qui y ont été faits depuis des années ne soient pas mis à mal par les pilliers. De nombreuses armes sont en circulation et ces actions de sécurisation doivent impérativement se faire dans la durée. De telles mesures sont-elles également envisagées par la France ?

ORIGINE DE LA REPONSE : MAE (Centre de Crise (CDC), Sous-direction de la sécurité diplomatique et de défense (SSD), DRH), MININT/SGII/DIMM/SDV (Sous-direction des visas) AEFÉ

Réponse

En attente de réponse du CDC et du MININT

Réponse de la DRH :

Aucune mesure prise ne concerne le personnel titulaire relevant de RH2 : les agents ont été maintenus sur place.

S'agissant des ADL relevant du plafond d'emploi du MAE, à savoir :

26 ADL du programme 105,

6 ADL du programme 151,

2 ADL du programme 209,

RH3A indique que ceux-ci ont reçu l'intégralité de leurs salaires, qu'ils aient été ou non présents sur leur lieu de travail pendant les événements qu'a connus la République Centrafricaine depuis le 24 mars dernier.

Des demandes d'indemnisation émanant d'ADL ont été transmises au Ministère, ces demandes sont actuellement à l'étude dans le cadre de la protection fonctionnelle.

Concernant les VI, RH3D renvoie à la note du 10 mai 2013 relative au statut et droits des volontaires civils internationaux au regard d'une situation de crise, transmise à Mme la Sénatrice par le cabinet de la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger et précise que les 6 VI présents en Centrafrique ont été rapatriés fin avril (sur instruction du Département). Deux d'entre eux seront transférés vers un autre poste début juillet, comme le prévoit la réglementation en la matière, les quatre autres avaient démarré à Bangui leur seconde année de volontariat, il ne leur restait donc pas assez de mois à accomplir pour recevoir une nouvelle affectation. Il sera donc mis fin prochainement à leur mission.

Tous les VI ont tous été informés sur leur situation par RH3 qui les a reçus dès leur arrivée en France./.

Réponse de l'AEFE :

A ce stade, il est prévu que les examens de la session 2013 se déroulent à Bangui. L'organisation retenue pour le moment consiste à acheminer et faire corriger les copies du baccalauréat à Douala pour les classes de première et de terminale.

En ce qui concerne l'oral de français en classe de première, deux professeurs du lycée de Bangui, qui ne sont pas les enseignants des élèves, pourraient assurer cette épreuve sur place, sous réserve de l'accord de l'académie de Nantes.

Les oraux du second groupe (oraux « de rattrapage ») auraient lieu à Douala. La contrainte majeure est liée au transport aérien (deux vols par semaine, le lundi et le vendredi). Dans ce type de situation, pour les élèves boursiers, les frais de transport et d'hébergement des élèves dans la ville centre d'examen seront pris en charge dans le cadre du dispositif de l'aide à la scolarité de l'AEFE.

En cas de dégradation des conditions de sécurité, d'autres solutions pourraient être mises en œuvre.

La situation politique et sécuritaire qui prévaudra à la rentrée prochaine en Centrafrique déterminera les conditions d'ouverture de l'établissement. La décision sera prise au plus haut niveau de l'Etat./.

Réponse du SSD :

Le Département a mis en place dès les premiers événements en République centrafricaine, en janvier 2013, des moyens (humains et financiers) afin de renforcer la sécurité de nos emprises diplomatiques face à la dégradation de la situation sécuritaire. En complément de ces mesures d'urgence, un programme global de sécurisation de ces emprises est en cours d'élaboration, visant à permettre un renforcement cohérent et pérenne du poste. Les moyens financiers nécessaires à ces travaux de grande ampleur ont déjà été prévus pour cette opération. Une mission chargée de la conduite de ce programme se rendra sur place dans les prochaines semaines./.